

LÉGENDE DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE

-  limite foncière de l'opération
-  limite de la zone bleue du PPRI
-  parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
-  parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)

IMPLANTATION BATIE

-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
-  // Dispositif de clôture selon détail A
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
-  // Dispositif de clôture selon détail B
-  Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
-  // Dispositif de clôture selon détail C
-  Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m

-  zone d'implantation limitée à des constructions
-  zone non aedificandi
-  zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
-  sens obligatoire de faitage principal

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

-  localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
-  localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
-  linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
-  localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

-  dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
-  dispositif de clôture de type 3
-  plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interstice entre deux accès d'entrée charretière

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

-  bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure
-  obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
-  bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud
-  obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

DOSSIER n° 140619

Maître d'ouvrage



ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magellan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
☎ 02.76.51.05.22

Géomètre-Expert



Maxime Lheureux
Voie du Futur - B.P. 322
27105 VAL DE REUIL CEDEX
Tél: 02 32 40 05 13
Courriel: agense@geometre-expert.fr

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALOISRIEN GARANTIR

Département de l'EURE

Commune du **VAL DE REUIL**

Voie **DAGOBERT**

"Le Domaine des Noés"



Permis d'aménager
Réf. : PA 027 701 16 H 2643
Surface de plancher
80 m²

PLAN DE VENTE DU LOT N°A1

Parcelle Section BX n°80

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier	Autocad	Echelle
140619	13/04/2017	140619-MODIF-vente-phase 1.dwg		1/200

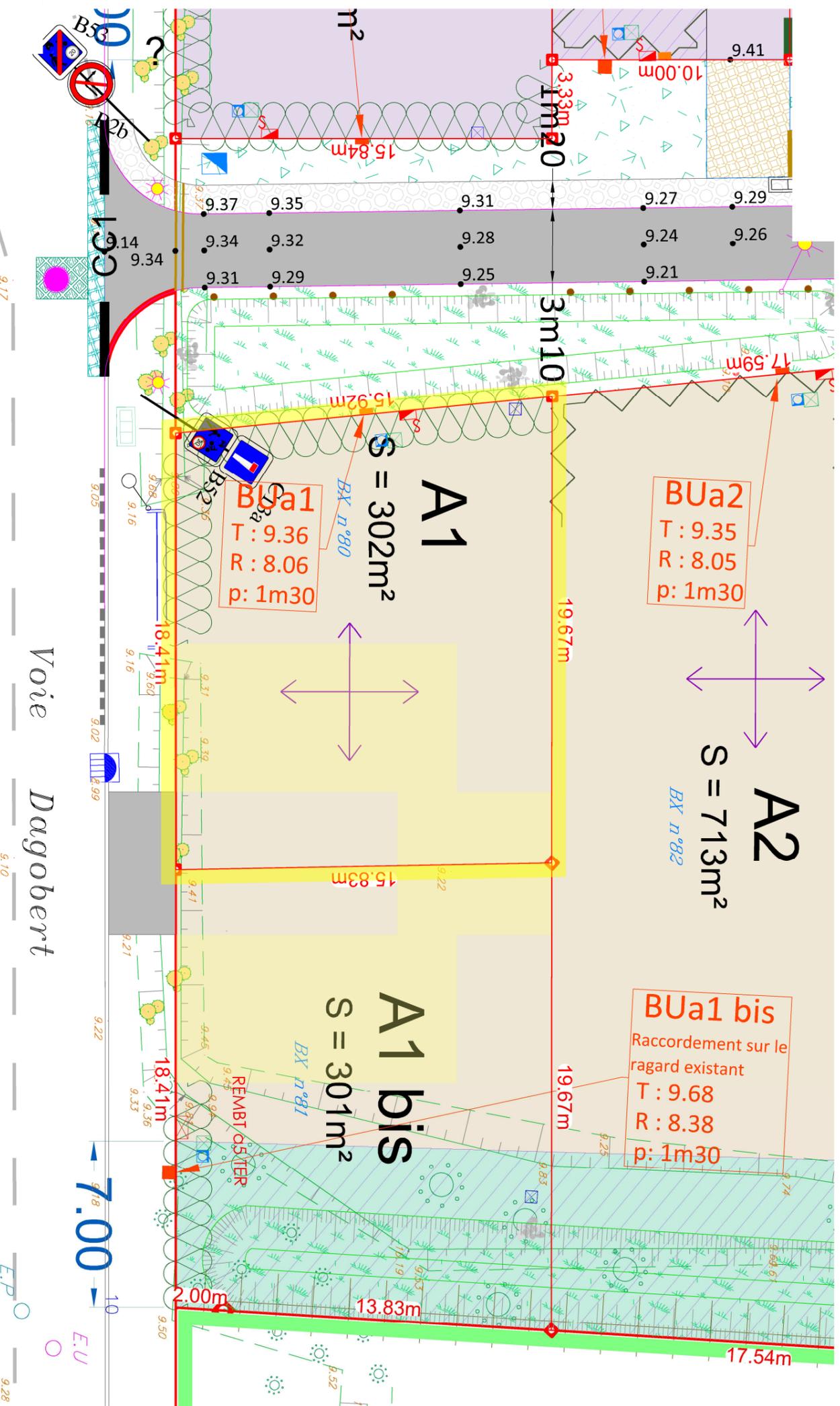
PLAN DE VENTE DU LOT N°A1
Parcelle Section BX n°80



Echelle 1/200



Maxime Leheurteur
27103 VAL DE REUIL, CEDEX
Tél: 02 32 40 05 13 Fax: 02 32 50 59 91
Courriel: agoose@geometre-expert.fr



Légende :

- : borne nouvelle
- : cotation parcellaire (m)
- : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
- : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- : référence cadastrale
- : zone remblayée
- : coté de remblai

* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

*** Les cotés et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur l'imité.

Légende réseaux :

- : branchements eaux usées
- : branchements télécom
- : branchements élec. B.T
- : branchements eau potable
- : branchements gaz
- : branchements eaux pluviales Ø160 PVC CR8